

#### MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

#### CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (résumé) (avis téléchargeable sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr))

##### Une enveloppe financière conséquente

Les enveloppes financières des fonds européens dont va bénéficier la région sont à l'exception du FEAMP (affaires maritimes et pêche) enfin stabilisées et totalisent près d'un milliard d'euros pour la période 2015 - 2020 (302,7 millions pour le FEDER, 185,4 millions pour le FSE et 457,6 millions pour le FEADER). C'est un volume important d'autant plus qu'ils doivent nécessairement faire l'objet de cofinancements.

Le CESER espère que la Commission Européenne validera rapidement les projets présentés par la région pour qu'ils puissent être mis en œuvre dès le début 2015.

Il regrette une nouvelle fois le retard pris par le FEAMP.

L'enveloppe des fonds structurels européens est importante alors que l'on avait craint une forte réduction par rapport à la période précédente.

L'augmentation des crédits du FEADER est à relativiser car ils incluent, pour partie, des actions éligibles auparavant au titre du premier pilier de la PAC.

Le CESER souhaite être éclairé sur la maquette définitive du FSE Etat et sa gouvernance.

##### Un fort volontarisme du Conseil Régional

La région a anticipé la stabilisation des enveloppes financières en commençant à construire les programmes opérationnels. Le CESER apprécie la méthode employée (organisations de séminaires et concertation) à cet effet par la région.

Le cadre très contraint de la stratégie de Lisbonne a conduit à l'exclusion de certaines politiques du bénéfice de ces fonds.

La région s'est portée candidate pour assurer les fonctions d'autorité de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE, se substituant désormais majoritairement à l'Etat. Elle inscrit dès maintenant une dotation globale de 127 M€ (100 M€ en investissement, 27 M€ en fonctionnement) pour la période 2014 - 2020.

En assumant cette responsabilité, la région devra être vigilante afin d'éviter les risques que pourraient représenter pour elle le dégagement d'office, les éventuelles modifications des règles de gestion en cours de programmation ou le manque de contreparties. Celles-ci doivent faire l'objet d'un engagement ferme de l'Etat pour éviter les dérives constatées sur le CPER 2007 - 2013.

Le CESER regrette que le CPER n'ait pas été mis en place parallèlement à la programmation des fonds européens.

Le CESER accueille très favorablement le fait que le soutien aux territoires ruraux ait pu aboutir via le FEADER, malgré les réticences de la Commission Européenne.

S'il approuve le fait de demander aux collectivités de travailler sur une stratégie territoriale, le CESER s'interroge sur les délais du premier appel à projet qui risquerait de favoriser les territoires déjà pourvus d'un GAL et habitués à l'exercice. La question de la réforme territoriale se pose, tant en termes de compétences que de périmètres des territoires.

Le CESER renouvelle sa préoccupation concernant les avances de trésorerie que les petits porteurs de projets doivent consentir sur deux ou trois années. Il invite la région à réfléchir à une solution qui permettrait de lever ce handicap.

##### Communiquer, sensibiliser, simplifier

Le CESER souhaite que les démarches d'obtentions des aides européennes soient simplifiées et salue les efforts de la région en ce sens.

La région doit communiquer pour permettre une utilisation optimale de ces fonds.

Une évaluation au fil de l'eau et une évaluation à mi-parcours sont indispensables, le CESER y participera volontiers.

**CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Yvic KERGROAC'H**

En premier lieu, la CGT tient à dire que les fonds européens ne sont pas une manne qui tombe ex-nihilo, mais qu'ils proviennent de contributions de chaque Etat, donc de chaque citoyen.

La CGT partage les remarques émises dans l'avis relatif aux fonds structurels européens.

Les Pays de la Loire bénéficient d'une enveloppe importante, en légère augmentation par rapport à la période 2007 - 2013.

Toutefois, la CGT souligne que ce qui est vrai ici ne l'est pas ailleurs en Europe. Rappelons qu'avec la baisse du budget de l'union Européenne, plus de la moitié des pays de l'UE (15 sur 28) sont victimes des coupes budgétaires. Les pays en crise ne font pas exception : les aides aux régions grecques diminuent de 6,5 milliards d'euros, celles aux régions espagnoles de 11,1 milliards d'euros.

Par ailleurs, la hausse de l'enveloppe attribuée à notre région intervient dans un contexte d'austérité imposée par l'Etat : elle est à relativiser au regard des diminutions des dotations de l'Etat qui affecteront la région.

Pire, la nécessité de trouver des financements croisés (les fonds européens devant intervenir en cofinancement) avec des collectivités soumises à la diète et un Etat bloquant les dépenses risque de mettre les financements de projets en péril, au dépend du nécessaire développement de l'ensemble de la région.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet d'avis.

**VOTES : Le texte proposé a été adopté par 80 voix pour et 1 abstention.**